

M. Woolliams: Et le député n'a-t-il rien proposé pour le remplacer?

L'hon. M. Olson: Il aurait pour effet de supprimer la disposition de la nouvelle loi qui permettrait aux banques d'accorder des prêts garantis par le gouvernement aux fins d'achat de parcelles de terrain. C'est pourquoi nous ne l'acceptons pas.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(L'amendement de M. Burton est rejeté par 4 voix contre 82.)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2.

M. Horner: Monsieur le président, je voudrais dire un mot ou deux sur l'article 2. L'article 1 a fait l'objet d'une discussion très longue et très instructive et l'on a peut-être tout dit sur l'article 2.

• (8.20 p.m.)

Je m'interroge sur certaines dispositions de l'article 2, surtout celles qui ont trait aux taux d'intérêt. La nouvelle loi sur les banques et les taux d'intérêt sont maintenant soumis à des conditions concurrentielles. Depuis environ six mois, nous avons constaté les effets de la concurrence sur les taux d'intérêt et sur les emprunts en général.

Depuis quelques années, les divisions de la Trésorerie en Alberta ont joué un rôle énorme, monsieur le président, dans la concurrence entre les banques. Il m'a semblé, à la lecture de la résolution qui a précédé le bill, que le ministre voulait, de façon générale, élargir le champ d'action des institutions de prêt. S'il en est ainsi, je suis déçu qu'il en ait exclu les divisions de la Trésorerie de l'Alberta qui ont fortement contribué au maintien de la concurrence entre les banques dans la province. Je vois le ministre de l'Agriculture applaudir, geste que l'on peut interpréter comme un compliment à l'endroit des divisions du Trésor de l'Alberta. Cependant, il s'y prend un peu tard.

Je n'ai jamais particulièrement appuyé le Crédit social, parti dont il était membre, monsieur le président, mais je serais le premier à reconnaître les bonnes idées de ceux qui se sont opposés à moi dans le passé. Une des meilleures choses que le premier ministre

[L'hon. M. Olson.]

actuel de la province d'Alberta et son prédécesseur aient faites pour la province fut d'exhorter ses divisions du Trésor à faire concurrence aux banques.

J'ai également été très déçu d'entendre plus tôt le ministre me dire qu'il n'y a pas eu de consultations ces derniers mois avec les divisions du Trésor qui ont aidé de façon importante à financer les cultivateurs dans les régions rurales de l'Alberta. J'ai été d'autant plus déçu que cet honorable représentant, qui a traversé le parquet de la Chambre des communes—franchi une ligne imaginaire, pour ainsi dire—a si vite changé. Il a abandonné ses anciens idéaux pour le poste prestigieux de ministre de l'Agriculture. Il a brûlé tout ce qu'il avait adoré, il a abandonné les cultivateurs avec lesquels il a fait jadis ses campagnes électorales dans l'Alberta. Je plains ces cultivateurs, monsieur le président.

Au cours de ce débat, monsieur le président, nous avons essayé de fixer une formule pour établir les taux d'intérêt au cours des années à venir. Si nous tenions tellement à prévoir une formule dans le projet de loi, c'est que nous avons assisté à la grande transformation d'un homme qui a fait campagne à travers le pays au nom des agriculteurs en disant qu'un taux d'intérêt de 2 p. 100 était suffisant.

Ce sont ces requins, les compagnies de fiducie, qui ont adopté la politique du crédit social, monsieur le président. Elles ont entretenu cette conception de l'argent libre de dette. Elles ont dit qu'elles prêteraient à des taux peu élevés pour permettre aux agriculteurs de financer leurs opérations. Les députés ont mis en doute l'intelligence de l'opposition. Cependant nous avons vu ce député oublier ses préoccupations et son plaidoyer en faveur de taux d'intérêt peu élevés pour les agriculteurs et dire que nous devons accorder au ministre des Finances ou au gouvernement libéral le droit d'établir les taux qu'il considère justifiés.

Le ministre hoche la tête. Comme le ministre des Finances se trouvait à la Chambre l'autre soir, je lui ai demandé ce qu'une charte représentait pour une banque. Lui accordait-elle une certaine valeur? Le ministre a cité un ancien gouverneur de la Banque du Canada, et, pour ma part, monsieur le président, j'aimerais aussi citer ce qu'un ancien gouverneur a dit quant à savoir si une charte rendait une banque semblable à un service public. Voici ce qu'a dit M. Coyne au cours de l'interrogatoire serré qu'il a subi à la réunion du 3 mars 1966 du comité des finances, du commerce et des questions économi-